

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AU DÉNOUEMENT

L'arrestation du colonel Henry, son suicide, la démission du général de Boisdeffre, constituent des faits graves qui causeront dans le pays une profonde émotion.

Cette affaire Dreyfus qui pèse si lourdement sur la France depuis un an, dit le *Petit Bleu de Paris*, entre dans une phase nouvelle; ce n'est plus le moment de tergiverser. M. le ministre de la guerre, en ordonnant l'arrestation du colonel Henry, a montré qu'il voulait arriver à la manifestation de la vérité. On a le droit d'exiger de lui qu'il fasse la lessive définitive.

Le pays a assez des coups de théâtre qu'on lui sert à trop fortes doses. Il veut savoir tout, et on n'a plus le droit de lui rien cacher.

Une seule pensée doit animer tous ceux qui aiment leur pays, c'est de voir finir une affaire qui énerve tellement qu'on en arrive à ne plus voir clair et à ne plus avoir une saine appréciation des choses.

Jusqu'à présent, toutes les opinions que l'on a émises ont reposé sur des impressions plus que sur des faits. On a pris position suivant certaines affinités et par des considérations absolument étrangères à l'affaire elle-même. L'antisémitisme, l'horreur que l'on avait pour des ministres modérés ou des ministres radicaux, l'antipathie que l'on professait pour tel homme, qu'il appartienne au militaire ou au civil, ont déterminé, nous ne dirons pas les convictions, mais les attitudes que l'on a prises.

L'initiative de M. le ministre de la guerre fait espérer qu'enfin l'on saura à quoi s'en tenir, et il faut que la vérité, quelle qu'elle soit, éclate à tel point, qu'il n'y ait ni vainqueurs, ni vaincus, et que tous soient obligés de s'incliner.

Que la justice frappe les uns ou les autres, l'armée est hors de cause, rien ne pourra ébranler la confiance du pays dans ceux qui sont appelés à la défendre.

L'AFFAIRE DREYFUS

Nos lecteurs comprendront parfaitement que nous ne pouvons pas, comme les journaux quotidiens, donner des détails nombreux sur la triste affaire Henry. Nous essaierons toutefois de résumer tous les faits avec la plus grande précision et la plus complète impartialité pour donner à nos lecteurs une idée exacte de tout ce qui se passera.

Jeudi le conseil des ministres s'est préoccupé des suites que pourrait avoir l'arrestation du colonel Henry, ou pour parler plus clairement, de la révision du procès Dreyfus. Aucune décision ne pouvait du reste être prise à cet égard, c'est là une affaire qui regarde la justice.

Le procès correctionnel du lieutenant-colonel Picquart ne saurait être empêché par l'arrestation du colonel Henry.

À l'état-major, la plupart des officiers demandent à reprendre du service actif dans les corps de troupes d'où ils sont sortis.

comme il fallait s'y attendre, les événements sensationnels qui se succèdent depuis

deux jours, auront leur répercussion à la tribune de la Chambre. Déjà 4 demandes d'interpellation ont été adressées à M. Cavaignac.

Jeudi, dans l'après-midi, le général de Boisdeffre a adressé ses adieux aux chefs de bureau de l'état-major et aux directeurs du ministère placés sous ses ordres. Il est remplacé dans ses fonctions de chef d'état-major de l'armée par le général Renouard.

La situation ne s'est pas modifiée. Aucun fait nouveau ne s'est produit. Cependant il est incontestable que les ministres se sont occupés et préoccupés de la révision du procès de 1894. Une série d'entrevues ont eu lieu, entre MM. Brisson, Sarrien et Cavaignac : le garde des sceaux a d'abord reçu la visite du ministre de la guerre. Un peu plus tard M. Sarrien s'est, à son tour, rendu au ministère de la guerre. Et, chaque fois, le président du conseil a été tenu au courant des propos échangés.

Bien certainement c'est de la révision qu'il a été question — et du moyen légal d'y pouvoir procéder.

À quelle solution les ministres se sont-ils arrêtés ? À quel moment la fera-t-on connaître ?

Voilà deux questions auxquelles il sera répondu avant qu'il soit longtemps.

QUELQUES APPRÉCIATIONS

Nous extrayons de l'article publié par M. Rochefort dans *l'Intransigeant* le passage suivant :

L'expiation à laquelle s'est volontairement soumis le colonel Henry, dont la faute divulguée trop tard a entraîné la démission du chef de l'état-major et de plusieurs officiers, crée au ministre de la guerre une situation tout à fait exceptionnelle et des devoirs de plus en plus rigoureux.

Le chef du bureau des renseignements militaires a payé de sa vie la mauvaise pensée à laquelle il a cédé. D'autres ne se pardonnant pas d'avoir été sa dupe, démissionnent et se retirent. Or, un détenteur du pouvoir n'a le droit d'être à ce point sévère qu'à la condition de se montrer sérieusement équitable. Il serait extrêmement dangereux, pour le ministère actuel, de laisser pencher systématiquement la balance du côté des traîtres.

Dans un article intitulé : « la Révision », M. Vervoort s'exprime ainsi dans le *Jour* :

Un espoir demeure aux partisans de la révision ; c'est que M. Cavaignac, poussant à fond l'enquête commencée sur son ordre, dans les bureaux, trouve un élément légal suffisant pour que la révision s'impose.

Il faut un fait nouveau. Tant que le ministre de la guerre n'aura pas découvert le fait nouveau, les choses resteront en l'état. On dépensera beaucoup d'encre ; les discussions deviendront de plus en plus violentes ; les passions atteindront à leur paroxysme ; on organisera des meetings, on se battra peut-être dans les rues, — rien n'y fera. Le gouvernement devra maintenir l'ordre et assurer le respect de la loi, l'autorité de la chose jugée.

Sous ce titre : « le Bilan », M. Clémenceau écrit dans *l'Aurore* :

L'affaire ne peut en rester là. Il faut que ces complications soient connues. Pourquoi M. Cavaignac a-t-il envoyé Henry au Mont-Valérien — ce qui supposait une punition disciplinaire (pour le crime de faux !) — au lieu de le déférer immédiatement à l'autorité judiciaire et de le diriger sur le Cherche-Midi, où le règlement, plus sévère, eût contraint la confiscation du rasoir destiné à tirer d'affaire les amis empêtrés ?

Malgré tout on n'esquivera pas la question des responsabilités. Il y a dans l'état-major des dupes. Il y a aussi des complices. L'attitude de M. Cavaignac dans l'affaire du Paty du Clam a prouvé qu'il n'était pas l'homme qui convient pour faire la part des uns et des autres. Le suicide du colonel Henry a naturellement rendu l'espoir aux partisans du men-

songe. Courte joie avant le dénouement qui s'apprête !

Le ministre même qui devait nous « assommer » se trouve avoir donné le coup de massue aux césariens, aux jésuites qui nous l'imposèrent. Avec lui ou contre lui, nous achèveront de mettre toute la vérité au grand jour.

Le *Temps*, revenant sur les conséquences de la fin tragique du lieutenant-colonel Henry, s'élève contre les polémistes qui pourraient prendre texte du crime de cet officier pour attaquer notre armée et ses chefs.

« Cette tactique, dit notre confrère, ne serait ni loyale, ni habile, et soulèverait la réprobation unanime des braves gens de ce pays. L'honneur de l'armée est intact et bien au-dessus de toute atteinte comme de tout soupçon.

Quant au coupable qui a expié son crime, ajoute le *Temps*, il a été victime de la situation qu'on lui avait imposée et pour laquelle il n'était pas fait. Il l'avait acceptée, parce qu'il avait l'habitude d'accepter passivement tous les postes qu'on lui assignait. Une fois en fonction, il crut qu'il avait non pas des enquêtes à faire, mais une position à défendre : il la défendit par tous les moyens, et il fabriqua un faux sans se rendre compte qu'il commettait une infamie, parce qu'il crut que le bien du service l'exigeait, et qu'on ne discute pas avec le service.

Consigne mal comprise et fidèlement gardée par un soldat habitué à obéir sans comprendre : telle est l'histoire du crime de ce malheureux qui, jusque dans sa prison répétait qu'il n'avait rien à se reprocher, et mit une journée entière de solitude à sortir de son inconscience. »

Et le *Temps* conclut :

« L'erreur qui a conduit le colonel Henry aux abîmes n'est pas la seule : il en est d'autres qui, pour avoir une issue moins tragique, ne laissent pas de désorganiser peu à peu la plupart des branches de l'administration française.

Le choix des fonctionnaires ne doit ni être fait à la légère, ni être dominé par des considérations de favoritisme ou autres, étrangères à leur mérite et à la nature précise de leurs capacités. Puissent le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont profiter de cette terrible leçon ! »

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'œuvre des cours d'adultes. — Ses résultats

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN FRANCE PAR M. EDOUARD PETIT

Voici, d'après le *Journal l'Éclair*, un résumé du remarquable rapport de M. Edouard Petit :

Le ministre de l'instruction publique a chargé M. Edouard Petit, professeur agrégé au Lycée Janson-de-Sailly (récemment nommé Inspecteur général) qu'on sait si dévoué à l'enseignement populaire, de dresser un rapport sur l'enquête ouverte relativement aux cours d'adultes et d'adolescents, aux conférences et aux œuvres complémentaires.

On devine avec quel sérieux M. Petit s'est livré à cette enquête. Il s'est porté dans 37 départements. Il a assisté aux cours, il a visité les élèves des écoles normales, les promoteurs, les municipalités, etc. Il a saisi sur le vif, dans les régions les plus distantes et les plus disparates, l'immense et admirable effort, si varié, si souple, que l'éducation populaire a provoqué. A cette étude sur place, il a ajouté pour compléter son enquête, l'envoi d'un questionnaire détaillé.

Nous ne retiendrons de son travail, si intéressant à connaître, que la partie qui touche aux cours d'adultes. Il a pu constater que le succès a été général, que les positions conquises ont été partout maintenues, fortifiées, élargies. Il n'y a reculé, arrêté nul-

le part. La marche en avant n'a cessé de s'accuser.

Après l'école primaire. — Tout récemment à une distribution de prix, M. Achille, conseiller municipal, qui la présidait, faisait un très original discours. C'était l'éloge de l'élève des écoles primaires, de cet enfant que la pauvreté éloigne de la possibilité d'atteindre au mandarinat universitaire. Il s'en applaudissait. Tout jeune, aux prises avec le livre de la vie — celui qui enseigne les plus grandes choses — cet enfant du peuple était déjà un rouage actif de la machine humaine quand le lycéen, sans direction, sans esprit d'initiative, pourvu d'un « Sésame, ouvre-toi » illusoire faute de savoir où tendre, rêvait, comme tant d'inutiles, au farniente du fonctionnarisme.

« Votre instruction est incomplète, disait-il à ces enfants, mais vous aurez largement ouvertes, les bibliothèques des mairies, et vous pourrez à votre gré suivre les cours, choisissant les matières assimilables à votre intelligence, c'est-à-dire les seules qui vous soient nécessaires. »

Le rapport de M. Edouard Petit montre, par des chiffres, que le conseiller du 4^e arrondissement ne se berçait point d'illusions : les cours d'adultes répondent bien à leur objet, sont bien le complément de l'éducation hâtive et pourtant efficace de l'école primaire, dont les maîtres sont aujourd'hui des savants incontestés et d'éclairés pédagogues.

Un peu de statistique. — Veut-on se rendre compte des progrès accomplis par ces cours depuis leur renaissance ? En 94-95, il y avait pour toute la France 8.288 cours dont 966 de filles. Il y en a aujourd'hui : 30.368, dont 7.429 de filles.

Les cours ont lieu à peu près partout où ils peuvent être organisés. La campagne est aussi largement dotée que la ville. L'on peut affirmer que, sauf dans les hameaux reculés, sis au bois, aux collines, les cours existants suffisent, dans la majorité des départements aux jeunes gens désireux de s'instruire.

Sous le bénéfice de ces réflexions, disons que c'est l'académie de Lille qui prend la tête avec 3.810 cours. Paris vient après avec 3.777. Le progrès est un peu plus lent dans l'Allier, la Corse, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Lozère qui n'a que 94 cours.

C'est l'Aisne qui mérite la première mention pour son ardeur, sa continuité vaillante au labeur, pour les sacrifices qu'il impose. Il a 680 cours de garçons et 260 de filles. Viennent ensuite la Côte-d'Or, la Dordogne, la Drôme, la Haute-Garonne, la Meuse, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais. C'est dans le département de la Dordogne qu'il y a le plus de cours féminins.

M. Petit a constaté que la clientèle flottante, faite de simples curieux, a fait place à des travailleurs assidus. L'a étudié les raisons qui les portent, ceux-là, à s'instruire.

La clientèle des cours. — Au sortir de l'école, à l'atelier, à la ferme, au magasin, ils se sont sentis arrêtés dans leurs prétentions bien légitimes de conquérir situation et bien-être par la suffisance de leur savoir. Ils ont tiré parti de la veillée, excédant qu'ils ajoutent volontairement à la dure besogne du jour commencée sitôt pour eux. Ils ne veulent pas perdre de temps : « Combien en ai-je vus qui n'avaient pas le temps, la besogne achevée, de déposer chez eux le vêtement de fatigue, troué, rapiécé, sali par l'usage, car ils étaient venus tout droit de l'usine ou bien de la boutique à l'école, sans avoir même pris le repas du soir. Combien rentrent dans leurs pauvres logis, très tard, car les distances sont longues qu'il faut parcourir, par le froid et par la nuit noire, et

qui devront se lever, le matin, à l'aube, pour fournir la somme de labeur coutumier.

En 97-98, les inscriptions s'élèvent à 850.000 et le chiffre des élèves assidus est de 412.917 dont 378.196 adolescents et 104.711 jeunes filles.

Là vont les illettrés. Il faut avoir le courage de confesser que la clientèle, paysans, domestiques, ouvriers, maçons, soldats, est encore trop nombreuse. La fréquentation scolaire a dû être intermittente ou nulle aux années de l'enfance. Les tâcherons de la Creuse ou du Limousin qui ont tôt quitté le pays pour manier la truelle viennent, la blouse encore blanche de chaux, dès que la lampe est allumée : ce sont les clients empressés et fidèles. Non moins assidus, mais plus tardifs, arrivent les gens de maison, valets, cuisinières, servantes, qui sont plus tenus, qui ne peuvent se coucher sur l'alphabet qu'à une heure avancée.

C'est là une belle institution. M. Edouard Petit a défini son œuvre d'un trait éloquent et juste : « Sur toutes les questions, sur tous les problèmes, elle porte la lumière dans l'âme collective de la foule. » Elle hausse les générations ascendantes à la maîtrise d'elles-mêmes, elle initie à la libre discussion et à la vraie fraternité. Elle fait l'éducation civique de ceux qui auront vingt ans. Elle travaille avec eux « aux fins de la cité. »

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Déplacements Ministériels

M. Tillaye, ministre des travaux publics, se rendra demain dimanche à la Ferté-Bernard, accompagné de son chef de cabinet, M. Théodore Tissier et de M. Lethié, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, pour représenter le gouvernement aux fêtes d'inauguration de la ligne de la Ferté-Bernard au Mans.

M. Cavaignac, qui représente au Parlement la région intéressée par cette nouvelle ligne et avait d'abord projeté d'assister à l'inauguration de dimanche, ne quittera pas Paris, où sa présence est encore utile.

M. Maruéjols, ministre du commerce, quitte Paris ce soir, pour retourner dans l'Aveyron.

M. Peytral, ministre des finances, est parti hier pour Marseille.

M. Lockroy à Cherbourg

Le ministre de la marine est arrivé hier matin à Cherbourg ; il a été reçu à la gare par les principales autorités civiles et militaires. La *Marseillaise* a été jouée par la musique de l'infanterie de marine. L'escorte d'honneur était composée des brigades de la gendarmerie départementale et des troupes échelonnées depuis la gare jusqu'à la préfecture maritime. Dix-neuf coups de canon ont été tirés par la batterie du Salut.

Après la réception des visites individuelles et des corps constitués, des autorités civiles, etc., le ministre se rend à l'arsenal. Le directeur des constructions navales, M. Eyraud, lui a fait visiter le cuirassé *Henri IV* en construction, et le torpilleur sous-marin *Morse*, également en construction.

Un déjeuner offert par le ministre a eu lieu à la préfecture maritime. Parmi les invités se trouvaient le préfet maritime, les amiraux, les généraux, les chefs de service, le préfet de la Manche, le sous-préfet, le sénateur, le député et le maire de Cherbourg, l'aide de camp du ministre et les aides de camp de la préfecture maritime.

Nouveau chef d'état-major

M. Cavaignac a reçu le général Renouard, qui a accepté les fonctions de chef d'état-major de l'armée, en remplacement du général de Boisdeffre, démissionnaire.

Le général de Boisdeffre a fait ses adieux aux officiers et au personnel des bureaux de l'état-major.

La Libération des Prisonniers Espagnols

On mande de New-York :

Le président Mac Kinley a donné des ordres pour que l'amiral Cervera, ses officiers et ses hommes partent immédiatement pour l'Espagne, sans être forcés de donner leur parole.

La seule condition imposée pour la mise en liberté des prisonniers espagnols, c'est qu'ils soient rapatriés aux frais de l'Espagne. Ils s'embarqueront tous en même temps.

Un militaire condamné à mort

Hier matin comparait devant le conseil de guerre de Bordeaux le fusilier disciplinaire Henri Charles Cloedt, inculpé d'outrages et menaces envers un supérieur.

Cloedt a déjà subi six condamnations pour vol, outrages et ivresse ; en 1896, il avait été condamné à deux ans de prison, par le conseil de guerre de Tanis, pour refus d'obéissance ; en 1897, il avait réussi à s'évader de l'île d'Oléron.

Actuellement, il purgeait une peine d'emprisonnement, pour bris de clôture et laceration d'effets, à la prison militaire de Bordeaux, rue de Pessac.

Le 10 août dernier, comme le sergent-major Avoire entrainé dans sa cellule, Cloedt déclara qu'il ne voulait plus travailler, qu'il ne voulait plus « rien savoir », qu'il en avait assez des prisons militaires où on l'avait maltraité, affirmait-il, bref, il tenait à être envoyé dans une maison centrale.

Comme il n'était pas possible d'accéder à ce désir, Cloedt devint subitement furieux et adressa des épithètes malsonnantes au sergent-major Avoire, qu'il menaça en outre, de jeter par-dessus la rampe de l'escalier de la prison.

Sur un rapport du sous-officier, Cloedt fut traduit en conseil de guerre. Hier matin, au moment où, son affaire entendue, le président du conseil demandait à Cloedt s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, celui-ci arracha un bouton de sa veste et le jeta à la tête du président.

Le projectile manqua son but, alla donner contre le marbre d'une cheminée et rebondit sur la table du conseil.

Immédiatement, les juges officiers entrèrent en délibération, joignirent le fait nouveau à l'inculpation d'outrages et menaces à ses supérieurs, et, à l'unanimité, ils condamnèrent Henri Cloedt à la peine de mort.

L'inculpé a entendu sans sourciller la lecture de ce jugement. Il avait pour défenseur M^e Ramanony.

Le sergent-greffier du conseil, M. Latour, se doutait que Cloedt avait quelque mauvaise intention en tête, lui avait retiré son képi au début de l'audience.

CHRONIQUE LOCALE

Mentions honorables

Des mentions honorables viennent d'être accordées aux personnes suivantes : MM. Gimel, sabotier ; Gagnebat, charron à Sarrazac, 8 avril 1898, ont abattu un bœuf furieux ; Desquines, soldat au 7^e d'infanterie, à Cahors, 16 juin 1898, a arrêté deux chevaux emportés à un omnibus sans conducteur.

CAHORS

UN VŒU SUR LA MUTUALITÉ

Le Conseil général a adopté dans sa dernière session, le vœu suivant, déposé par M. Delport :

Le Conseil général, Considérant que le principe salutaire de la mutualité est celui qui fera le plus pour l'émancipation des travailleurs ;

Considérant que c'est à l'enfant qu'il faut l'inculquer et que, pour qu'il arrive à porter plus tard ses fruits, c'est à l'école qu'il faut le semer ;

Considérant que, pour bien marquer la solidarité entre tous les enfants appartenant à tous les rangs de la société humaine, il serait à désirer qu'il fût créé une association communes aux lycées, collèges et écoles primaires ;

Considérant qu'il y a lieu d'encourager l'administration académique, qui a déjà fait des efforts dans ce sens sur plusieurs points du département, et notamment dans la 2^e circonscription de Cahors ;

Emet le vœu : Que les autorités administratives et scolaires et les membres du personnel enseignant favorisent parmi la jeunesse des écoles primaires, supérieures et élémentaires des deux sexes, la création et le développement d'associations de mutualité, groupant ensemble les élèves des établissements des divers ordres d'enseignement ;

Prend l'engagement de subventionner les caisses de ces associations quand celles-ci seront constituées et réuniront un nombre suffisant d'adhérents,

Et ouvre à cet effet un crédit de 100 francs. Signé : Delport, Talou, Pauliac, Rey, de Verninac. Adopté.

Nous sommes heureux de reproduire *in-extenso* le vœu qu'on vient de lire et que M. Delport a soutenu devant le Conseil général.

Notre sympathique représentant a tenu à faire passer dans la pratique ce qui n'est encore qu'à l'état d'idéal et a affirmé par sa proposition, au sein de notre assemblée départementale, la différence qui existe entre l'esprit de charité et l'esprit de mutualité ou de solidarité.

Il ne s'agit pas en effet de faire le bien, de rendre service à ses semblables par « charité », mais par devoir.

Grâce aux associations de mutualité dont a éloquentement parlé M. Delport, on se persuadera de plus en plus que « les devoirs de solidarité » sont aussi « obligatoires » que les autres.

Il n'est pas nécessaire de montrer l'essentielle moralité de ce principe, sur ce point, presque tout le monde est d'accord, mais il est évident qu'en fait, les devoirs de solidarité sont encore bien loin d'être observés comme ils devraient l'être.

Pour réaliser ce principe, pour faire en sorte que ces mots de *mutualité* et de *solidarité* ne soient plus de vains mots, il faut s'adresser aux générations nouvelles ; il faut les élever dans le respect, dans l'observation de ces devoirs, et de cette façon on arrivera, un jour, à remplacer l'immoral « struggle for life » par « l'union pour la vie ».

Nous sommes heureux d'exprimer à M. Delport nos plus sincères félicitations pour avoir fait adopter par le Conseil général, un vœu d'une aussi haute portée morale, sur lequel nous reviendrons du reste, avec tous les détails que demande un tel sujet.

Brevets de capacité

(2^e session). — Les examens au brevet de capacité pour la 2^e session auront lieu aux dates ci-après :

Brevet élémentaire. — Aspirantes : Le 3 octobre. Les inscriptions seront reçues à l'inspection académique jusqu'au 17 septembre.

Brevet élémentaire. — Aspirants : Le 6 octobre. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 21 septembre.

Brevet supérieur. — Aspirantes : Le 11 octobre. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 26 septembre.

Brevet supérieur. — Aspirants : Le 18 octobre. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 3 octobre.

Mort d'un réserviste

Hier, dans la soirée, le réserviste Contou, originaire de St Denis-Catus, actuellement cocher à Paris, se trouvait dans la rue Clément-Marot, lorsqu'il fut pris d'une faiblesse.

Il entra dans la buvette située en face l'entrée des bureaux de la préfecture pour prendre un cordial, lorsque tout à coup il fut pris de tremblements nerveux et d'un dégoût de sang. Finalement il tomba en syncope.

Après lui avoir prodigué les premiers soins, le propriétaire de la buvette prévint l'autorité militaire qui fit transporter Contou à l'hospice sur une voiture des ambulances régimentaires.

Le réserviste Contou a succombé ce matin à 6 heures à l'hospice.

L'infortuné réserviste Contou laisse une veuve et un enfant de 8 ans.

Orphéon de Cahors

Programme du Concert qui sera donné au kiosque des Allées Fénélon demain dimanche 4 septembre, à huit heures et quart du soir :

1. Eux ou Nous (Trave)..... Orchestre.
2. Marche des Orphéons (L. de Rillé) Orphéon et Orchestre.
3. Le Colporteur (Fays)..... Orphéon.
4. Le Combat des Trente (Jacquemot) Orphéon.
5. Le Beau Danube Bleu (Strauss). Orphéon et Orchestre.

En raison de la Fête de St-Georges, le Concert sera terminé à 9 heures et demie.

Nous rappelons à nos lecteurs que le Dimanche 11 septembre l'Orphéon donnera un deuxième concert public, de 8 à 10 heures du soir.

Fête patronale du faubourg St-Georges

La fête du faubourg St-Georges qui aura lieu dimanche et lundi prochain, s'annonce comme devant être très brillante cette année. Les commissaires redoublent de zèle pour lui donner tout l'éclat désirable.

L'installation en a été confiée à M. Del-

four, horticulteur, dont on connaît le bon goût et l'expérience en la matière.

A titre gracieux, M. Delfour offrira l'entrée gratuite de ses parterres, et, comme souvenir un joli petit bouquet à toutes les dames qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Suppression des chats dans le quartier Sainte-Barbe

On nous communique, avec prière d'insérer, la note qui suit.

Nous nous exprimons de donner satisfaction au confrère qui nous transmet l'entrefilet ; mais nous pensons qu'il serait... mal-séant de changer un iota à ce fait-divers plutôt divertissant.

Voici donc la note telle qu'on nous la transmet :

« Depuis quelques temps, plusieurs personnes se plaignent de la disparition des chats dans le quartier. Plusieurs bruits sont mis en circulation à ce sujet. Les uns « pour faire de la peau un objet commercial, « d'autres pour les manger, d'autres parce qu'ils ne les aiment pas.

« Quoiqu'il en soit, tout le monde sait « que les chats, quoique non réputés animaux domestiques, sont non seulement « utiles pour la destruction des petites souris si nuisibles dans les maisons, mais « qu'ils font encore la guerre aux gros rats destructeurs.

« Par sa nature le chat est aimable, il « devient même une compagne dans les « maisons.

« Cette suppression mérite d'être signalée « au public et à l'autorité afin que les personnes qui se rendent coupables de ces « actes soient surveillées, dénoncées publiquement, et poursuivies comme portant « préjudice aux propriétés. »

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Situation au 31 Août 1898

Capital.....	24,092,842 18
Sociétaires existants.....	234,418
Sections (France et Colonies).	1,278

Déserteur

Le nommé Jean-Louis Reilles, originaire de Graulhet (Tarn), âgé de 25 ans, déserteur du 7^e d'infanterie, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Toul, après une série de vols commis dans des casernes.

Foire

Comme nous l'avons déjà dit, la foire du 1^{er} septembre n'a pas été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kil. ; les attelages, de 400 à 700 fr. la paire.

Porcs. — Les jeunes porcs, de 10 à 20 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 45 à 50 c. le kil. ; il y a baisse sur les cours des bestiaux.

Halle. — Blé en vente, 100 hectolitres, vendus, 90 ; prix moyen, 20 fr. l'hectolitre. — Mais en vente 90 hectolitres, vendus 80, à raison de 14 fr. l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses, 75 c. le 1/2 kilo ; dindes, 65 c. le 1/2 kilo.

Œufs, 70 c. la douzaine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 3 septembre 1898

Naissances

Milhas, Amédée, place Rousseau.
Juliette, impasse de la Charité 1.
Bohard, Fernand-Henri rue du Château 5.

Décès

Pendarie, Laurence-Marie, 11 mois, impasse Bessières 8.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Attentat*. — Jeudi, vers 5 heures de l'après-midi, le jeune Louis Antraygues, âgé de 14 ans, berger chez M. Fréjaville, propriétaire à St^e-Claire, banlieue de Figeac, a été victime d'un attentat de la part d'un individu qu'il n'a pas eu le temps de reconnaître.

Au moment où le jeune homme traversait la route, conduisant son troupeau au pâturage, un homme est brusquement sorti de derrière la haie et lui a lancé un certain regard à la figure.

Il a été atteint à l'œil droit et à la joue gauche. Le docteur appelé a constaté que l'auteur de cet attentat a été activement recherché, mais n'a pu encore être découvert.

CAJARC. — Banquet démocratique. — Ce dimanche matin qu'a lieu le grand banquet offert à M. Vival, député, par les électeurs républicains de la ville de Cajarc, sous la présidence de M. de Verminac, maire.

PIERRE-TOIRAC. — Encore un mot. — Dans un des derniers numéros du Télégramme, M. Devic, de Toirac, essaie péniblement de donner quelques explications au sujet d'une adjudication qui a eu lieu chez M. Marcouly.

L'illustre socialiste-réactionnaire pour expliquer sa conduite, en cette circonstance, parle de la *Dépêche*, d'un médecin, etc. Nous n'aurions pas à entrer dans une polémique que M. Devic entreprend avec la *Dépêche*, s'il n'y avait de la part du maire de Toirac, une petite erreur.

En villégiature sans doute, M. Devic n'a lu l'article qu'on lui dédiait et il a rendu la *Dépêche* responsable des vérités que nous avons insérées.

Quoi qu'il en soit, nous répondrons à notre adversaire que les explications qu'il donne ne sont pas valables du tout. On se rappelle l'attention que nous avons posée : Pourquoi n'avez-vous pas choisi un local régulièrement loué à l'avance, pour procéder à une adjudication, pourquoi, le jour même de l'adjudication M. Devic s'est-il permis de changer le local indiqué contrairement aux prescriptions de la loi ?

Pour ce qui est des listes électorales, nous constatons que M. Devic, maire de Toirac, n'a rien à nous dire sur ce sujet.

Nous n'y reviendrons pas; nous espérons seulement que des personnes plus heureuses que nous sauront obtenir les explications que nous avons en vain sollicitées.

BULLETIN FINANCIER

Les bonnes dispositions qui se sont manifestées hier à la suite de la liquidation se maintiennent sans s'accroître. C'est la ferme qui domine l'ensemble du marché est peu actif. Le 3 0/0 finit à 103,47; le 3 1/2 à 106,25; le 4 1/2 à 101,85.

Les établissements de crédit sont sans variations sensibles; le Crédit Foncier se traite à 685; le Crédit Lyonnais à 879; la Société Générale est à 550; le Comptoir National d'Escompte à 430.

Le Suez se tient à 3,705. Les fonds étrangers se retrouvent eux aussi aux précédents sauf le Portugais qui gagne près de 22,35. L'Italien fait 93,20; l'Extérieure 41,75; le Turc cote 23,32; la Banque d'Espagne 555,20; le 3 0/0 Russe 1891 se traite à 96,85; le 3 0/0 1896 à 96,85.

Au comptant, les obligations de la société générale des chemins de fer Economiques sont l'objet de demandes suivies à 475. Les actions de la Société française d'incandescence par le gaz, (système Auer) sont recherchées à 485. Les obligations de la Ville de Paris 1886 cotent 406,50.

JEUNE ET FRAICHE A CINQUANTE-CINQ ANS.

« J'ai cinquante-cinq ans, et depuis que j'avais trente ans je ne me suis jamais aussi bien portée que maintenant. Tout le monde dit que je paraîs avoir dix ans de moins. Mes joues sont fraîches et roses, et l'honneur de m'avoir renouvelé la vie vous appartient en entier. Il n'y a pas de mots que puissent exprimer ma gratitude, et je souhaite que vous soyez toujours le plus heureux des hommes. »

C'est une dame qui s'exprime ainsi. Il est évident qu'elle écrit dans le feu de l'enthousiasme. Ses paroles sont comme le chant irrésistible d'un oiseau qui se balance sur une branche au soleil. Elle ne s'arrête pas à mesurer ses phrases. Elle est pleine de la joie qui résulte d'un bonheur sincère et cela, comme la beauté, n'a pas besoin d'excuse.

L'homme auquel sa lettre était adressée en reçoit beaucoup de semblables. Si des souhaits pouvaient donner la santé, il serait en vérité le plus heureux des hommes, car depuis quelques années il est par toute la France l'instrument d'une joie de ce genre. Il a sans doute plus d'amis dévoués et reconnaissants, et qui ne l'ont jamais vu, que quiconque, entre la Manche et les Pyrénées. Mais reproduisons la lettre toute entière, elle nous montrera comment la merveille s'est accomplie.

« C'est avec une joie et une gratitude sans bornes, » dit-elle, « que je vous écris cette lettre. Il faut que vous sachiez que j'ai été très malade pendant plus de quatre ans. L'appétit me faisait défaut et il m'était impossible de digérer les aliments les plus légers qui me restaient sur l'estomac comme s'ils eussent été du plomb. J'étais affreusement constipée et la nuit je ressentais dans les jambes des douleurs qui m'empêchaient de dormir. »

« Au début, la maladie ne me parut pas sérieuse, mais elle ne tarda pas à empirer. Le médecin m'assura que mon mal avait une disposition nerveuse quelque peu obscure, mais enracinée, dont je souffrirais toute ma vie. Vous pouvez-vous imaginer avec quelle terreur j'entendis ces paroles. »

« Au mois d'octobre dernier j'eus une terrible attaque d'indigestion accompagnée d'un vertige indescriptible. Je croyais que j'allais en mourir. On me mit au lit et le lendemain matin j'avais presque tout le corps paralysé. Tout mon visage était enflé et ma vue s'était affaiblie. Pendant trois mois consécutifs je gardai le lit ou reposai sur un canapé. Durant tout ce temps les douleurs que me causait la constipation étaient telles que j'en tremblais encore lorsque j'y pense. Aucun des nombreux remèdes que j'employai ne réussit à me débarrasser de cet horrible mal. Un jour une personne de ma connaissance me voyant dans un si piteux état me conseilla fortement d'essayer la Tisane des Shakers. Elle m'assura que ce remède l'avait guérie d'une maladie sérieuse. Or jusque là je n'avais jamais eu de confiance dans les remèdes vantés par la réclame, mais j'avais devant moi une preuve convaincante, car cette dame avait été, à l'âge de 75 ans, guérie par votre Tisane des Shakers. La raison et le sens commun me disaient : « Pourquoi ne te guérirais-tu pas aussi ? » Cela me décida à y avoir recours. »

« Le premier flacon de Tisane fit cesser la constipation; le second fit disparaître l'enflure et le troisième me rendit le teint clair, frais et rosé. On disait en me voyant marcher d'un pas ferme que j'avais rajeuni de dix ans. Enfin j'étais complètement guérie après le quatrième flacon. »

« Actuellement je dors bien et mon sommeil m'est d'autant plus agréable que j'ai si longtemps et si affreusement souffert d'insomnie. Non seule-

ment j'ai l'air de bien me porter, mais ma santé ne laisse rien à désirer. Je mange et digère d'une manière remarquable. J'ai cinquante-cinq ans et depuis que j'avais trente ans je ne me suis jamais mieux portée qu'à présent. C'est grâce à votre excellente Tisane des Shakers. Que serais-je devenue sans elle ? Jugez si je dois vous être reconnaissante. C'est donc avec grand plaisir que je vous autorise à publier cette lettre si vous le jugez à propos. » (Signé) Vve. Poissard, 103, Grand Route de Jallieu, à Jallieu, par Bourgoin (Isère); le 11 mai, 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Diederichs, maire de Jallieu.

Pour recevoir gratis et franco la brochure descriptive de cet unique remède s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00. Dépôt Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France).

MARCHES

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	253	142	65 à 71
Vaches.	11	8	45 à 60
Moutons.	750	444	65 à 82
Porcs.	950	830	50 à 57

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2246	2193	0 69 à 0 88
Vaches.	701	681	0 49 à 0 86
Taureaux.	285	265	0 50 à 0 70
Veaux.	1762	1660	0 66 à 1 14
Moutons.	17271	16473	0 59 à 1 14
Porcs.	5689	5570	0 480 à 1 10

Bœufs. — Vente difficile.
Vaches. — Vente difficile.
Taureaux. — Vente difficile.
Veaux. — Vente difficile.
Moutons. — Vente calme.
Porcs. — Vente mauvaise.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H G, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Notre-Dame du Pont-du-Salut près Corrèze

A l'occasion du pèlerinage qui doit avoir lieu le jeudi 8 septembre prochain à Notre-Dame du Pont-du-Salut près Corrèze, la compagnie d'Orléans rendra valables pour

le retour jusqu'aux derniers trains du vendredi 9 septembre, les billets aller et retour prévus au tarif spécial G. V. n. 2, qui seront délivrés pour Corrèze pendant la journée du 8 septembre au départ des gares et stations ci-après :

- Brive à St Pierre-de-Chignac ;
- Brive à Nozac et à Carsac ;
- Brive à Gramat et à Laval-de-Cère ;
- Brive à Coussac-Bonneval ;
- Brive à La Porcherie ;
- Brive à Meymac ;
- Meymac à Châteauneuf-Bujaleuf ;
- Meymac à Eygurande et à Létrade ;
- Eygurande à Clermont-Ferrand ;
- Eygurande à Lagnac ;

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnez);

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,10x0,06, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

X

Les chevaux rapides comme le vent piaffaient dans ses écuries. Jamais on ne la voyait dans les rues.

Les valets la protégeaient dans son hôtel. Elle était folle !

« Que pouvait contre elle le pauvre Lionel ? »

Un sourire de mépris et de dédain se dessinait sur ses lèvres.

« Elle étendit la main, voulut saisir le cordon de sonnette qui pendait d'ordinaire à son chevet, près de sa tête; mais ses doigts ne rencontrèrent que le vide. »

« Elle se dressa à demi, très surprise. Elle chercha de ses mains fébriles, à travers les rideaux, contre le mur. »

« Rien ! »

« Il n'y avait plus de cordon de sonnette. »

Alors elle sentit un petit frisson entrer en elle.

Elle se leva sur son séant, effarée.

Un cri effrayé sortit de sa gorge.

— Jenny ! Jenny !

Elle sauta à bas de son lit, courut à la porte; mais là un homme, ou plutôt un spectre, quelque chose de formidable comme une apparition surnaturelle se dressa devant elle.

— Pas un mot ! pas un cri ! dit l'homme, ou tu es morte !

Elle recula instinctivement, terrifiée.

Elle avait reconnu Lionel.

— Personne ne peut t'entendre, dit celui-ci. J'ai pris mes précautions, et je te tiens ! Les portes sont fermées, à nous deux.

Et en disant ces mots il l'avait saisie à la gorge.

Elle se débattait tragiquement.

Elle criait : « A l'aide ! au secours ! » avec des clameurs que la peur doublait.

A chaque mouvement il la serrait plus rudement, la ramenait près du lit, déchirant de ses mains rudes la batiste frêle qui la couvrait.

— Je te dis, fit-il, que personne ne t'entendra, que personne ne viendra. Tout le monde est sorti... Personne ne m'a vu entrer... »

— C'est impossible !

— La maison est déserte, te dis-je, et tu es à moi, tu es enfin dans ma main !

— Mais que veux-tu donc de moi ?

— Je veux me venger... L'heure du châtiement est venue pour toi !...

— Misérable !

— Tu as donc oublié la nuit où tu m'as

laissé mourant, assommé par ton amant, sur les pavés de Londres ?

Elle fit sourdement, comme se parlant à elle-même :

— Non !

— Tu t'en souviens. n'est-ce pas ?

— Je n'ai rien oublié.

— Et tu m'aimais à ce moment, tu me l'avais dit.

— Tu es le seul que j'aie jamais sérieusement aimé.

— Je t'avais sauvée de la prison, moi, de l'échafaud peut-être.

Elle tressaillit.

— Ne me rappelle pas cela.

— Tu ne veux pas que je te parle de ton premier crime ?

— Non, non...

— Ce jour-là, tu m'avais menti encore... Tu as toujours menti... On te poursuivait de rue en rue... Tu ne savais où te réfugier... Je t'offris un asile chez moi au risque d'être pris avec toi, d'être accusé d'être ton complice...

— Oui, oui, je sais.

— Tu fuyais la maison de Daniel Moore, le père de ton mari, maison dans laquelle tu avais fait entrer la mort et le deuil.

— Ne me parlez pas de cela.

— Tu ne veux pas que je te rappelle ces souvenirs ?

— Non, non, jamais !

— Tu avais empoisonné le vieillard pour te débarrasser de lui, m'avais-tu dit ?

— C'est vrai.

Il lui saisit le poignet, le tordit sous lui.

Mensonge ! mensonge ! toujours... C'était pour le voler... Tes poches étaient pleines de pièces d'or et de bijoux que tu avais été forcée de jeter dans la Tamise en t'enfuyant... Est-ce vrai, cela ?

Elle courba la tête.

— C'est vrai !

— Ah ! je te connais bien maintenant. J'ai voulu savoir ta vie, lire dans ton âme à livre ouvert, car je n'ai jamais cessé de t'aimer, moi, malgré tes crimes et tes infamies. Je n'ai jamais cessé de penser à toi, là-bas, dans Londres, où j'ai traîné la misère pendant près de seize ans, depuis le jour où tu m'as abandonné. Te le rappelles-tu, ce jour aussi ? Te le rappelles-tu ?

— Oui, oui !

— Depuis longtemps déjà, je t'accusais de ne plus m'aimer.

— C'était faux !

— Peu importe ! Tu n'avais plus besoin de moi... Je n'étais plus bon à rien... Tu cherchais une nouvelle conquête... plus riche... Tu avais fait peau neuve... Tu avais changé de nom... Tu étais devenue à mon bras Juana l'Italienne. Je gagnais de l'argent à ce moment... j'avais des succès sur les théâtres de Londres; mais je n'en gagnais pas assez pour toi... Il te fallait une fortune assise. Le hasard ou plutôt la Providence fit que le fils même de l'homme que tu avais fait mourir laissât tomber ses yeux sur toi... T'en souviens-tu ?

— Oui, oui...

A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 septembre.
 V^{me} Nacla : Chronique mondaine. — Louis Dépret : Un livre. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Théodore Gahn : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Le péché original. — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse. — Variétés.

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**
 au capital de 700.000 francs
 Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorie chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pr^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de Chevaux et Foire à Périgueux

A l'occasion des Courses de Chevaux et de la Foire qui auront lieu à Périgueux, du 4 au 7 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables, jusqu'aux derniers trains du Jeudi 8 septembre, les coupons Retour des Billets Aller et Retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 3, 4, 5, 6 et 7 septembre, aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n^o 2.

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchemin, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 kilog ; minimum de perception : 2 fr 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0 fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consigne par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une

autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
 De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
 Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
 nts et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
 Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

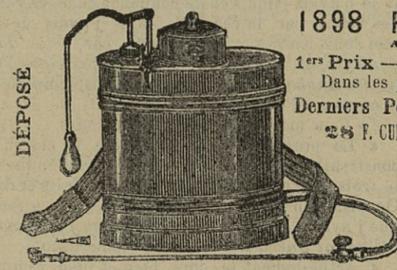
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison.

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

VIII

UN CRIME SOUTERRAIN

William, ayant promis à son père d'avoir une explication avec Anatole et de le traiter affectueusement, pria M. Emerson de l'accompagner chez le jeune Tiret. Celui-ci exécuta un mouvement de recul en le voyant entrer dans sa chambre.

— Notre père, lui dit Johnson en lui tendant la main, m'avait envoyé pour terminer en son nom votre mariage. Malheureusement, M. Jacquelin ne veut plus en entendre parler.

— Je le sais répondit froidement Anatole.

— J'ai tenté l'impossible pour le faire revenir sur sa décision. Je n'ai pas réussi.

— Naturellement, puisque vous vous en étiez mêlé !

— J'aurais cependant, et de grand cœur, souhaité de vous être utile en cette circonstance. Mais enfin tout n'est pas perdu à cause du refus des Jacquelin, et pourvu que vous meniez la conduite qu'on exige d'un jeune

homme à marier...

— Je vous dispense de vos sermons, interrompit Anatole, j'en connais le résultat, ils m'ont toujours porté malheur, tout comme vos bons offices. Je n'ai aucun besoin de vous et ne réclame point votre aide. Puisque grâce à vous, bien certainement, mon père m'abandonne, je m'arrangerai seul.

M. Emerson avait écouté les boutades d'Anatole sans dire une parole. Il crut pourtant devoir hasarder quelques mots de conciliation.

Mais le vaurien s'avança vers son frère d'un air provocateur.

— Oui, reprit-il, c'est à vous que je dois tout ce qui m'arrive. Mais ne croyez pas que je le supporterai patiemment. Il faut que cela finisse !... Vous m'avez pris d'abord la fille que j'aimais, Marie. Vous avez l'audace de venir ici pour l'épouser. Et non content de cela, vous m'empêchez encore par vos manœuvres de conclure un mariage qui était au moins pour moi une affaire d'argent... Et aujourd'hui, vous venez m'offrir des consolations hypocrites ?...

Sur ce, il tourna le dos, poussa violemment une porte de sortie, et jetant un regard plein de colère sur William :

— Je vous hais, monsieur, lui cria-t-il, et je me vengerai !

Incapable de reconnaître les bonnes intentions de William à son égard, Tiret ne songea qu'à deux choses : Accaparer Anna et sa fortune et enlever Marie à William.

Comment y parviendrait-il ? Il ne le savait pas ; tous les moyens lui semblaient bons,

pourvu qu'il fit à son frère le plus de mal possible. D'un côté, avec Anna, cette femme de mœurs faciles, il pourrait mener sa vie comme il l'entendrait.

Elle avait de la fortune, point essentiel. Il se réjouissait d'avance d'échapper à la surveillance de son père et de son frère. Rien ne l'obligerait, du reste, à revenir à Paris ; il lui serait loisible de dévorer ailleurs la dot de sa femme sans revoir aucune de ses anciennes connaissances.

Il se promenait en faisant ces réflexions, pour laisser à William et à M. Emerson le temps de quitter sa chambre. Il se retrouva seul chez lui avec satisfaction.

— Si Anna veut bien me croire, se dit-il, nous ne resterons pas longtemps à Néers... quand j'aurai appris à vivre à William ?

Le lendemain, il se rendit chez la courtisane.

Il frappa en vain à la porte, on ne le reçut pas.

Cela ne le découragea nullement, car on lui annonça que madame était malade. Il se représenta le lendemain avec le même insuccès. Cette fois, on ajouta que madame ne recevait personne, et qu'il n'avait pas besoin de revenir.

— Si c'est un congé, elle me le payera cher ! maugréa-t-il entre ses dents.

Résolu d'avoir le dernier mot de ce caprice, il se mit à monter la garde autour de sa demeure.

Les premiers jours, il n'aperçut que les gens de service qui sortaient et entraient de la villa. Il ne put même pas entrevoir la jeune

femme. Mais, en revanche, il reconnut Marie d'Hersel passant près de la villa dans le chemin qui conduisait également au Trou-au-Loup et au village.

Ce chemin n'était qu'un sentier qui courait sous les arbres. Marie, sans se douter de la présence d'Anatole, s'aventura plus avant sous les bois.

— Où va-t-elle ? se demanda Anatole.

Et il la suivit, en se dissimulant derrière les massifs, comme un chasseur qui suit une piste. Sans défiance aucune, l'enfant continuait sa route, et elle entra bientôt dans une mesure plantée au milieu des arbres.

C'était la chaumière de la Braconnette. En l'absence de Cécile, Marie portait des secours à la pauvre vieille.

Anatole serait bien entré après elle, mais il ne voulait pas se trahir. Quelques minutes après, il la vit sortir et se diriger du côté du village, il cessa sa poursuite le bout du chemin dans lequel elle s'était engagée était moins désert que celui qui se rapprochait du Trou-au-Loup. Mais il eut l'idée d'entrer à son tour chez la Braconnette, qu'il interrogea adroitement. Il apprit d'elle sans peine que Marie venait la visiter souvent à la même heure.

— Je la tiens, se dit-il, et William avec elle !... mais songeons d'abord au solide.

Le solide, pour lui, c'était la fortune d'Anna. Les choses d'ailleurs s'arrangeaient à merveille. En surveillant l'une des deux femmes, il pouvait s'occuper de l'autre et réaliser peut-être ainsi ses deux plans en même temps.

(A suivre).